

30^e PANORAMA D'ACTUALITÉ

JEUDI 4 FÉVRIER 2021 • PARIS



PACTES D'ACTIONNAIRES

Comment négocier et rédiger vos pactes dans le contexte de crise et intégrer les nouveaux textes et décisions de l'année

RÉDUCTION
250 € HT

POUR TOUTE
INSCRIPTION
REÇUE AVANT LE
14/12/2020



Conférence en mode
PRÉSENTIEL ou **DISTANCIEL**
au choix



Nombre de places
en présentiel limité



Une attestation vous sera remise
validant 7 heures de formation



Éligible au plan de développement des compétences

www.efe.fr

**Johanne COUTIER**Directeur Adjoint
Département Droit des Affaires
Fiscalité - Banque - Assurance

Dans le contexte de crise actuel, négocier et rédiger des pactes d'actionnaires consiste en un véritable numéro d'équilibriste.

Les différentes tentatives de remise en cause de la force obligatoire des contrats via l'imprévision ou le cas de force majeure ont démontré ces derniers mois qu'il était plus que jamais crucial de sécuriser ses pactes.

C'est dans ce cadre que nous organisons le **30^e Panorama d'actualité des pactes d'actionnaires** afin de faire un point complet sur toute l'actualité légale et jurisprudentielle et analyser les nouvelles clauses apparues dans la pratique ces derniers temps.

Vous pourrez ainsi échanger entre pairs, accompagnés par les plus grands avocats de la matière qui vous feront bénéficier de leurs conseils de rédaction pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées dans la pratique et garantir la stabilité de votre pacte.

POUR QUI ?

- Directeurs juridiques, directeurs financiers
- Directeurs fusions et acquisitions
- Directeurs des financements d'acquisition
- Directeurs des opérations financières
- Directeurs du développement
- Directeurs comptables
- Banquiers, investisseurs, actionnaires
- Juristes d'entreprise
- Avocats, notaires, conseils et experts-comptables

POURQUOI ?

- Maîtrisez **les nouvelles clauses utilisées par les spécialistes** de la matière et savoir rédiger **les points stratégiques de ses pactes dans un contexte de crise**
- Intégrez dans votre pratique, **toutes les conséquences des derniers textes** et tirez **les leçons des nouvelles décisions de jurisprudence**
- Analysez clause après clause, **les points sur lesquels il faut vous montrer particulièrement vigilant**

COMMENT ?



Si vous assistez à cette conférence **en présentiel**, vous bénéficierez...

- d'une documentation détaillée envoyée avant ou au moment de la conférence
- d'échanges directs avec les experts assurant la conférence
- de présentations d'experts suivies par des sessions de questions / réponses

Toutes les précautions seront prises sur le lieu de la conférence afin de respecter la législation en vigueur et les mesures de distanciation sociale.



Si vous assistez à cette conférence **en distanciel**, vous bénéficierez...

- d'une connexion à distance sur notre solution distancielle grâce à des identifiants envoyés après l'envoi de votre convocation
- d'une documentation détaillée envoyée avant ou au moment de la conférence
- d'une connectivité constante du participant avec les intervenants et participants grâce au tchat live et au modérateur/chef de programmes

Si les circonstances sanitaires nous y obligent, la conférence se tiendra uniquement en mode distanciel à la date prévue.

LES ACQUIS

- Intégrer les nouvelles pratiques **pour négocier et rédiger vos pactes d'actionnaires**
- Faire le point sur **toutes les nouveautés légales, fiscales et jurisprudentielles**

Les acquis de cette conférence ne seront pas évalués



JEUDI 4 FÉVRIER 2021

8h45 Accueil des participants

9h00 Renforcez la stabilité de votre capital en maîtrisant les mécanismes qui sont à votre disposition

- Actions et OC : comment choisir la répartition de son investissement ?
- Actions de préférence : quelles clauses de préférence concernant les cessions de titres ?
- Clauses d'inaliénabilité : quelles limites ?
- Clauses de Cession Libres : comment traiter les holding patrimoniaux ?
- Clause de préemption : une clause de stabilisation du capital incontournable ?
- Clauses de Cession Conjointe : comment organiser la signature de la GAP ?
- Opérations de capital développement : comment concilier les intérêts des investisseurs minoritaires et majoritaires ?
- Quels sont les avantages conférés par les actions de préférence ?
- Clause anti-dilution, clause pari passu : comment rédiger ces clauses permettant de maintenir sa situation dans l'actionnariat ?
- Loi PACTE : comment utiliser le nouveau régime de rachat d'actions par la société ?
- Comment organiser leur rachat ?
- Augmentation du capital par émission de titres nouveaux et préemption conventionnelle : l'affirmation jurisprudentielle d'une incompatibilité de principe
- Quelles différences entre la clause de buy or sell et la clause d'offres concurrentes ou d'enchères ?
- Détermination de la valeur des actions : de quelle latitude dispose l'expert désigné ?

Charles-Emmanuel Prieur

Avocat Associé

UGGC AVOCATS

10h30 Café-Networking

11h00 Pactes d'actionnaires et partenaires salariés : comment favoriser leur entrée dans le capital tout en maîtrisant les risques ?

- Alignement des intérêts de l'entreprise et de ses managers : le choix du management package
- Augmentation de capital réservé, option de souscription, achat d'actions... : les possibilités offertes aux salariés pour devenir actionnaires de leur entreprise
- Attribution d'actions gratuites, augmentation de capital réservé, stock-options, cession d'actions sur titres non cotés... : comment choisir entre les principales opérations d'actionnariat salarié ?
- Quels avantages fiscaux dans la mise en place d'un actionnariat salarié depuis la loi Macron ?
- Comment gérer le risque d'une requalification fiscale ?

Alexandre Dejardin

Faustine Paoluzzo

Avocats Associés

JEAUSSERAND AUDOUARD

12h30 Déjeuner

14h00 Pactes d'actionnaires et situation de crise

- Force majeure et imprévision dans les pactes d'actionnaires : l'effet Covid19 ?
- De quelques décisions sur la force obligatoire et l'opposabilité du pacte

-
- Pacte, statuts ? Mettre la clause compromissoire à la bonne place et dans les bons termes
- Quelles sont les conditions de résiliation d'un pacte ?

Jean-Philippe Dom

Professeur de droit

Avocat à la Cour

UNIVERSITÉ DE ROUEN

15h00 Café-Networking

15h30 Encadrement de la sortie des actionnaires : quelles solutions s'offrent à vous ?

- La sortie entre actionnaires : seul remède pour débloquer une situation ?
- Quels mécanismes pour assurer la protection des actionnaires minoritaires ?
- Consécration de la clause statutaire d'éviction : quelles différences avec le régime traditionnel des clauses d'exclusion ? Quels risques quant à la sécurité des opérateurs économiques ?
- Clause de sortie forcée : pourquoi prévoir un prix minimum ?
- Validation jurisprudentielle du rachat des parts à moindre prix en cas de licenciement de l'actionnaire salarié : quelles conséquences ?
- Clauses boomerang : comment prévenir la violation des droits de retrait en cas de mauvaise foi du groupe majoritaire ?

Thibaut Caharel

Avocat Associé

CHARLES RUSSEL SPEECHLYS LLP

16h30 Pathologies des pactes d'actionnaires : comment traiter les difficultés rencontrées en pratique ?

- Sanction de la violation d'un pacte prévu dans les statuts : quelle position de la jurisprudence ?
- L'articulation des statuts avec les pactes d'actionnaires : les précisions en faveur du pacte issues de l'arrêt de la Cour de cassation du 20 janvier 2020
- Désignation d'un mandataire ad hoc pour assurer l'exécution forcée d'un pacte : que faut-il des dernières décisions ?
- Négociations et pacte d'actionnaires : quels sont les points clés ?
- Comment rédiger les clauses d'exécution forcée ? Pour quelle efficacité ?
- Quelle est la position des tribunaux face à l'exécution forcée d'un pacte d'actionnaires ?
- Quelle exécution forcée après les derniers arrêts de la Cour de cassation ?
- Comment le tiers peut-il se prévaloir de l'inexécution d'un pacte d'actionnaires ?
- Quels sont les mécanismes existants dans la prévention des risques de dilution des investisseurs ?
- Quelle est la place de l'arbitrage dans le contentieux entourant le pacte d'actionnaires ?
- La notion d'impasse ou dead lock dans les pactes d'actionnaires : analyse de cette situation de blocage en pratique

Eric Hickel

Avocat Associé

PWC SOCIÉTÉ D'AVOCATS

17h30 Clôture de la journée

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements programme

Posez vos questions à Johanne Coutier

Tél. : 06 62 77 35 06 • jcoutier@abilways.com

Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation

35 rue du Louvre - 75002 Paris

Tél. : 01 44 09 25 08

serviceclient@efe.fr

www.efe.fr

Participation (TVA 20 %)

1095 € HT

250 € HT de réduction pour toute inscription reçue avant le 14/12/2020 (code reduc250)

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE (groupe Abilways) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la " loi Informatique et libertés " du 6 janvier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités et celles du groupe Abilways. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@efe.fr

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE

Informations prise en charge OPCO

N° Existence : 11 75 32 114 75

SIRET : 412 806 960 000 32

Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentielles donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Date et lieu de la formation

JEUDI 4 FÉVRIER 2021 • PARIS OU À DISTANCE

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

EFE est une marque du groupe

ABILWAYS

Scannez ce code
et retrouvez-nous
sur votre
smartphone



Rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



EFE Formation



EFE - Edition Formation Entreprise



@EfeJuridique

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées. Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la formation "**Pactes d'actionnaires**"

le jeudi 4 février 2021 (code 22695) et je choisis :

en présentiel (session n° 342768) ou **en distanciel** (session n°342777)

OUI, je m'inscris avant le 14/12/2020 (code reduc250) et je bénéficie de 250 € HT de réduction

OUI, je m'abonne gratuitement à la newsletter " Droit des affaires "

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Numéro de téléphone portable _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

E-mail du responsable de formation* _____

Nom et prénom du responsable hiérarchique _____

E-mail du responsable hiérarchique* _____

Société _____

N° SIRET

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél. _____ Fax _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Date : _____ Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 40 26 02 44 - mail : correctionbdd@abilways.com

22695 WEB



Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle habilité à délivrer une Attestation Descriptive de Formation

